



DOMAINE :

La démarche et la certification HQE concerne les bâtiments neufs comme les bâtiments existants, publics ou privés, dans les domaines suivants :

- Bâtiments tertiaires ;
- Equipements sportifs ;
- Maison individuelle ;
- Logement collectif.

Elle concerne également des projets d'aménagement :

- Renouvellement ou neuf ;
- Urbain ou rural ;
- Habitat ou activités.

OBJECTIF DEMARCHE ET CERTIFICATION HQE BATIMENT (CF. ASSOHOE) :

La démarche HQE Bâtiment vise à améliorer la qualité environnementale des bâtiments neufs et existants, c'est-à-dire à offrir des ouvrages sains et confortables dont les impacts sur l'environnement, évalués sur l'ensemble du cycle de vie, sont les plus maîtrisés possibles.

C'est une démarche d'optimisation multicritère qui s'appuie sur une donnée fondamentale : un bâtiment doit avant tout répondre à un usage et assurer un cadre de vie adéquat à ses utilisateurs.

La démarche HQE comprend trois volets indissociables :

- Un système de management environnemental de l'opération (SME) où le maître d'ouvrage fixe ses objectifs pour l'opération et précise le rôle des différents acteurs ;
- 14 cibles qui permettent de structurer la réponse technique, architecturale et économique aux objectifs du maître d'ouvrage ;
- Des indicateurs de performance.

Principes de la démarche HQE :

- Les objectifs sont fixés par le maître d'ouvrage dans le cadre de son programme ;
- Le système de management permet de mobiliser l'ensemble des acteurs pour atteindre les objectifs ;
- Aucune solution architecturale et technique n'est imposée : le choix est justifié et adapté au contexte ;
- La création d'un environnement intérieur sain et confortable tout en limitant les impacts environnementaux est recherchée ;
- Les performances sont évaluées.

PLATONIC SOLAR ENERGIES

Bureau d'Etudes Techniques Environnement et Développement Durable
Efficacité Thermique des Bâtiments - RT - Audit énergétique
AMO démarche et certification HQE - AMO DD - AMO AEU - AMO AUD
Energies Solaires - Eolienne - Géothermique
"LABAYSSE" - Route de Saint Loube
31370 FORGUES

S.A.R.L. au Capital de 25.000 €
RCS TOULOUSE 503 577 652
TVA FR66503577652
Tel : 05.62.20.52.11
contact@platonicolar.fr
www.platonicolar.fr



La certification HQE Bâtiment est un moyen pour les maîtres d'ouvrage de faire reconnaître la qualité environnementale de leur démarche et de leur réalisation par une tierce partie indépendante.

Il s'agit donc d'une démarche volontaire proposée aux maîtres d'ouvrages qui souhaitent valoriser leurs actions et offrir à leurs divers interlocuteurs une assurance quant aux performances obtenues en matière de démarche HQE.

OBJECTIF DEMARCHE ET CERTIFICATION HQE AMENAGEMENT (CF. ASSOHQE) :

Le cadre de référence HQE™ Aménagement est un outil de gestion de projet destiné aux opérations d'aménagement avec une visée de développement durable.

La démarche HQE Aménagement définit un cadre pour la réalisation d'opérations d'aménagement intégrées à leur territoire, dont la maîtrise d'ouvrage assure dans le temps la bonne gouvernance et la faisabilité du programme.

La réalisation d'opérations d'aménagement durable nécessite un portage politique fort, c'est pourquoi la démarche inscrit au cœur du dispositif le dialogue permanent aménageur, collectivité et usagers.

Cette démarche peut s'appliquer à toute opération d'aménagement sans distinction de taille, de procédure, de contexte territorial ou de destination et à tous les acteurs de l'aménagement, qu'ils soient publics ou privés.

La certification HQE Aménagement est, comme pour la certification HQE Bâtiment, un moyen pour les maîtres d'ouvrage de faire reconnaître la qualité environnementale de leur démarche et de leur réalisation par une tierce partie indépendante.

APPROCHE :

Afin d'assister au mieux le maître d'ouvrage dans son projet, notre équipe d'AMO HQE permet de mettre en avant trois réflexions transversales principales :

- une approche partenariale de concertation forte avec le maître d'ouvrage, les utilisateurs... ;
- une approche en coût global actualisé (le coût global actualisé est la somme calculée à un horizon économique fixe en année du coût initial d'investissement et des coûts différés annuels affectés d'un taux d'actualisation) ;
- une évaluation environnementale du projet.

Cette démarche s'appuiera sur un processus participatif que nous conduirons au cours des différentes réunions prévues. Pour ce faire, notre équipe d'AMO HQE sera chargé de réaliser les deux missions suivantes :

PLATONIC SOLAR ENERGIES

Bureau d'Etudes Techniques Environnement et Développement Durable
Efficacité Thermique des Bâtiments - RT - Audit énergétique
AMO démarche et certification HQE - AMO DD - AMO AEU - AMO AUD
Energies Solaires - Eolienne - Géothermique
"LABAYSSE" - Route de Saint Loube
31370 FORGUES

S.A.R.L. au Capital de 25.000 €
RCS TOULOUSE 503 577 652
TVA FR66503577652
Tel : 05.62.20.52.11
contact@platonicsolar.fr
www.platonicsolar.fr



- Mission transversale visant à faire prendre en compte la globalité et la transversalité de cette démarche par chaque intervenant : maître d'ouvrage, maître d'œuvre... ;
- Mission sectorielle pour chacune des priorités que fixera le Maître d'ouvrage dans le programme HQE.

Nous accompagnerons le Maître d'ouvrage puis la Maître d'œuvre en vue de la concrétisation des objectifs liés à la qualité environnementale.

Notre approche permet de traduire les demandes du Maître d'ouvrage en prescriptions claires et précises, prenant en compte le site, les conditions climatiques, les ressources et les savoir-faire locaux. Elle permet également de fixer les exigences liées à la qualité environnementale, de vérifier leur compatibilité entre elles, avec le site et avec l'enveloppe financière disponible.

Notre équipe d'AMO HQE concevra et mettra en place des indicateurs et des outils fiables, permettant de mesurer le degré de réalisation des cibles tout au long du projet (de la conception à la réalisation). Elle établira également la liste des documents que devront fournir les divers intervenants et soumissionnaires permettant de juger la mise en pratique des cibles.

DETAIL DE LA PRESTATION

- **Phase 1 : Sensibilisation, formation et information :**
 - Animation d'un groupe de travail HQE regroupant élus, services, utilisateurs, futurs membres du jury qui permettra d'informer et de sensibiliser les acteurs concernés à la démarche HQE.
- **Phase 2 : Définition, hiérarchisation et intégration des cibles dans le programme ;**
 - Etablissement, en fonction des objectifs du Maître d'ouvrage, d'une hiérarchisation des cibles prioritaires à prendre en compte dans le programme ;
 - Elaboration des outils d'aide à la décision (grille d'analyse multicritères pour chaque point thématique) ;
 - Présentation des résultats de l'analyse et des thèmes qui seront inscrits au programme et les critères qui devront être particulièrement soulignés ;
 - Présentation du volet HQE du programme aux différents acteurs du projet ;
 - Validation de ce programme par le groupe de travail HQE et son intégration au programme fonctionnel ;
 - Elaboration une grille d'analyse permettant d'effectuer une hiérarchisation thématique puis globale des projets qui seront proposés par les Maîtres d'œuvre (projets candidats).
- **Phase 3 : Consultation de la maîtrise d'œuvre, concours**
 - Assistance au Maître d'ouvrage pour le choix de la composition du jury et de la commission technique en lui proposant des intervenants ;
 - Préparation de la phase concours en assistant le Maître d'ouvrage dans le choix du niveau de concours (concours sur ESQ ou APS) et des modalités d'indemnisation pour les Maître d'œuvre candidats ;

PLATONIC SOLAR ENERGIES

Bureau d'Etudes Techniques Environnement et Développement Durable
Efficacité Thermique des Bâtiments - RT - Audit énergétique
AMO démarche et certification HQE - AMO DD - AMO AEU - AMO AUD
Energies Solaires - Eolienne - Géothermique
"LABAYSSE" - Route de Saint Loube
31370 FORGUES

S.A.R.L. au Capital de 25.000 €
RCS TOULOUSE 503 577 652
TVA FR66503577652
Tel : 05.62.20.52.11
contact@platonicsolar.fr
www.platonicsolar.fr



- Définition des modalités de choix de la Maître d'œuvre, quel que soit le mode de consultation.
 - Montage du dossier de consultation, et la mise au point d'une grille d'évaluation de chaque projet ;
 - Rédaction du règlement de consultation ;
 - Assistance au Maître d'ouvrage dans son choix, en analysant les projets architecturaux et environnementaux ;
 - Rédaction d'un rapport d'analyse synthétique comprenant une comparaison entre les projets.
- **Phase 4 : Conception, mise au point et optimisation du projet**
 - Assistance lors de toutes les phases de conception : **APS, APD, PRO...**
 - Séance d'information avec le Maître d'œuvre retenue (précisions concernant la liste des documents attendus pour effectuer le suivi aux différentes étapes...) ainsi que la mise en place d'un dialogue avec l'équipe de conception ;
 - Veille de l'intégration des orientations HQE retenues ;
 - Remise un rapport (notice HQE) faisant apparaître les potentialités d'optimisation du projet, les préconisations et les recommandations à prendre en compte par la Maître d'œuvre ;
 - **Phase APS** : évaluation / analyse du volet HQE produit par l'équipe de conception. Vérification de la compatibilité des solutions techniques et des coûts du projet. Rédaction et présentation d'un rapport lors d'une réunion pour validation des aspects HQE par le MO ;
 - **La phase APD** permet de traiter plus en profondeur les choix environnementaux élaborés en phase APS et de fixer les choix techniques. Cette phase comprend notamment les points suivants: analyse du traitement de la HQE dans l'APD, optimisation, appui au choix des produits, procédés et systèmes, appui à l'estimation prévisionnelle des coûts ;
 - **La phase Projet** consiste à décrire de manière détaillée le projet en vue d'établir le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) ;
 - **Phase DCE** : Participation et d'assistance au MO dans la rédaction du DCE et notamment des clauses environnementales. Relecture des CCTP et DPGF afin de s'assurer que tous les éléments HQE de l'opération ont bien été intégrés, en particulier au niveau du choix des matériaux et du chantier à faibles nuisances. Lors du choix des entreprises, nous analyserons les offres et validerons que les entreprises ont bien respecté ces clauses dans leur candidature, en appui du Maître d'ouvrage et de la Maîtrise d'œuvre. Un compte rendu global sera établi et transmis au Maître d'ouvrage.
 - **Phase 5 : Travaux – Chantier**
 - Appui à la préparation puis à la mise en place du chantier ;
 - A ce stade nous intervenons sur 2 plans principaux :
 - Travaille en collaboration avec la personne en charge de l'Opération Pilotage Chantier et les autres acteurs pour la mise en place d'un chantier vert, d'une gestion des déchets de chantier et d'un suivi des nuisances (bruit...) mais aussi sur la conduite du chantier et l'organisation entre entreprises afin de respecter les objectifs ;
 - Suivi et vérification de la mise en œuvre des cibles HQE.

PLATONIC SOLAR ENERGIES

Bureau d'Etudes Techniques Environnement et Développement Durable
Efficacité Thermique des Bâtiments - RT - Audit énergétique
AMO démarche et certification HQE - AMO DD - AMO AEU - AMO AUD
Energies Solaires - Eolienne - Géothermique
"LABAYSSE" - Route de Saint Loube
31370 FORGUES

S.A.R.L. au Capital de 25.000 €
RCS TOULOUSE 503 577 652
TVA FR66503577652
Tel : 05.62.20.52.11
contact@platonicsolar.fr
www.platonicsolar.fr



- Visites de chantier suivant une périodicité appropriée ;
- En fin de chantier et préalablement à la réception du bâtiment, nous vérifierons et analyserons les aspects HQE.

• **Phase 6 : Réception et mise en exploitation**

- Rédaction d'un un rapport complet lors de la livraison de l'équipement ainsi qu'une notice de sensibilisation et de recommandations d'utilisation de l'équipement destiné au Maître d'ouvrage et aux utilisateurs / gestionnaires ;
- Rédaction pour le Maître d'ouvrage et pour le gestionnaire d'une méthodologie, des recommandations et des prescriptions sur les cibles HQE mises en œuvre et leur pérennité dans le temps.

• **Phase 7 : Suivi – Evaluation**

- Nous assurerons le suivi et l'évaluation pendant au moins 2 ans après la réception et la mise en service du bâtiment et cela en couvrant 2 saisons de chauffe ;
- Nous effectueront un bilan au bout de 6 mois puis chaque année, qui comprendra :
 - une visite sur site,
 - la collecte et l'analyse des documents (factures d'eau...),
 - les mesures complémentaires (comme l'éclairage naturel...).
- Analyse des résultats obtenus sur l'ensemble des cibles HQE retenues dans le programme et dans le DCE durant les 2 premières années suivant la mise en exploitation du bâtiment. L'objectif sera de mesurer et le cas échéant proposer des corrections correctives. Plus globalement, cette évaluation permettra de capitaliser et de communiquer.